

# CHEMINEMENT DES DOSSIERS ÉPREUVES SUR ROUTE

## J- 9 à 4 mois pour les épreuves nationales et à 3 mois pour les régionales

### 1) Préparation du dossier par l'organisateur administratif ou technique comprenant :

- a) Le pré-règlement particulier de l'épreuve, le timing.
- b) Convention d'organisation et annexe financière entre l'organisateur administratif et technique
- c) Le dossier R.T.S. complet à envoyer à corriger au référent RTS
- d) Accord de principe des Maires, les arrêtés du service des routes (département).
- e) L'information aux riverains.
- f) Prise de contact avec : L'assureur- les médecins (1 par Épreuve Spéciale – 1 au P.C. pour réguler les secours – 1 chaque poste Inter) - Les ambulances, 1 à chaque départ + 1 en secours – Les dépanneuses. Les postes de secours si demandé par la préfecture.

### J- 3 mois et demi

### 2) Envoi par l'organisateur administratif à la ligue :

- a) Du pré-règlement particulier **corrigé par le correcteur désigné par la ligue** (voir liste ci-dessous.)
- b) Des timings, de la carte générale, des plans des Épreuves spéciales, de l'accord donné par le correcteur RTS.
- c) De la convention et l'annexe financières signées par l'ASA et l'organisateur technique.
- d) De la demande de location du matériel de chronométrage de la ligue, copie à Yves ESCLOUPE
- e) Du chèque d'inscription établi uniquement par l'ASA, montant de **500€ pour les épreuves nationales et de 370€ pour les épreuves régionales** à l'ordre de la ligue, débité après l'épreuve.
- f) Du chèque ou du virement, s'il n'a pas été fait avant, des droits FFSA

### 3) Dépôt par la ligue sur le portail Intranet de la FFSA :

- a) Le pré-règlement corrigé, la carte générale, le plan des E.S., le timing, les conventions générales et financières
- b) → Pour les épreuves **REGIONALES** : attribution du visa Ligue et du visa fédéral. La ligue en informe l'organisateur et lui fournit les documents nécessaires à l'épreuve ainsi qu'une attestation pour la Préfecture. Le règlement devient définitif, plus aucune modification ne pourra y être apportée sans l'accord de la Ligue sous forme d'additif numéroté.  
→ Envoi du règlement définitif (comportant les 2 n° de visa) à la Ligue et aux officiels de l'épreuve. La Ligue déposera ce règlement définitif sur le portail Intranet.  
  
→ Pour les épreuves **NATIONALES** : attribution du visa Ligue qui informe l'organisateur du dépôt. Après modifications supplémentaires demandées par la FFSA, **attribution du visa fédéral** du règlement qui devient définitif, plus aucune modification ne pourra y être apportée sans l'accord de la ligue et de la FFSA sous forme d'additif numéroté.  
→ Envoi du règlement définitif (comportant les 2 n° de visa), à la FFSA, à la ligue, et aux officiels de l'épreuve. La FFSA met ce règlement définitif sur le portail Intranet.

**⚠** **Aucun bulletin d'engagement ne peut être diffusé sur les réseaux sociaux ou autre plateforme sans qu'il n'y ait eu l'obtention du visa**

### J- 3 mois

### 4 ) Déclarer la manifestation sur la plateforme **manifestationsportive.fr**

- a) Saisir le cerfa en ligne
- b) Réaliser la cartographie ES et liaison et éventuellement parcours de délestage
- c) Saisir la rubrique Natura 2000
- d) **Alimenter les pièces jointes demandées aux dates indiquées**
- e) Règlement, dispositions prises pour la sécurité, preuve d'inscription au calendrier fédéral, itinéraire horaire, Zones public, Dossier sécurité,
- f) Puis en fonction des dates demandées les attestations médecins, secouriste, ambulances, assurance, avis de la fédération, liste des engagés
- g) **Le jour de l'épreuve** : Attestation organisateur technique (Certificats de conformité de chaque ES)

### Dés parution de la liste des engagés

### 4) Envoi de la liste des engagés à la FFSA, à la Ligue

## **A la fin de l'épreuve**

5) **Envoi des classements par mail à la ligue (sous format Excel et PDF le lendemain de l'épreuve) (1)**

6) **Envoi de la liste de présence des commissaires avec n° de licences l'ASA de rattachement, le nombre de jours de présence sur l'épreuve, au plus tard le mardi soir suivant l'épreuve (1).**

7) **Envoi du rapport de clôture** (15 jours maximum)

→ Pour les épreuves **REGIONALES** : à la Ligue par mail ou Wetransfer. La ligue déposera les documents sur le portail Intranet ou les transmettra par mail à la FFSA.

→ Pour les épreuves **NATIONALES** : à la Ligue et à la FFSA-par mail ou Wetransfer

### **Liste des correcteurs de la ligue :**

Rallye asphalte	Gérard FOURNIER
Rallye terre	Franck DEL SANTO
Courses de côtes	Yves ESCLOUPE
Référent R.T.S.	Patrice MARTY
Officiels	Claude GALBAN

( 1 ) Si la clause soulignée n'est pas respectée aucun classement de la ligue ne sera établi

10/04/2024